



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2025, le 12 Juin à 19:00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 04/06/2025.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 13/06/2025

Et

Publication ou notification du :
13/06/2025

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, MM : CAHEN Yves, DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme CERCEAU Christelle, PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : M. CAHEN Yves

CC2025_07 – Adoption des tarifs des " Bourses d'Entretien Scolaire " 2025 / 2026

Monsieur le Maire-Président rappelle que ces bourses sont versées trois fois par an aux familles (*octobre, février et mai*).

Il est proposé d'augmenter de **2%** d'une part, le quotient familial qui doit être inférieur ou égal à :

	Voté pour 2024 / 2025	Propositions 2025 / 2026
Pour une famille	683,00 €	697,00 €
Pour une famille monoparentale	734,00 €	749,00 €

Pour mémoire, le quotient familial correspond à :

- Ressources (*salaire+CAF+pension*) divisé par le nombre de personnes du foyer

.../... (suite de la délibération CC2025_07)

Et d'autre part, d'augmenter de **6%** le montant des bourses pour 2024 / 2025 comme suit :

	Voté pour 2024 / 2025	Propositions 2025 / 2026
Elèves au Collège	191,00 €	202,50 €
Elèves au Lycée	212,00 €	224,72 €
Elèves en enseignement supérieur	249,00 €	263,94 €

Il est **demandé** aux membres du Conseil d'Administration de **fixer** les montants tels qu'ils ont été proposés ci-dessus et de **valider** le quotient familial.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **adopte** à l'unanimité les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/06/2025

Le Secrétaire de Séance,
M. CAHEN Yves

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

